

CHRISTINE ERHEL

Face à la flambée des prix de l'énergie et à l'inflation, des augmentations de salaires jugées trop faibles

Les différents mouvements de grève et débrayages illustrent l'insatisfaction grandissante des salariés, qui voient leur budget grevé.

Comme les mobilisations inédites chez Decathlon ou Leroy-Merlin avaient servi d'étendard médiatique aux mouvements de revendication salariale de l'automne 2021, celles chez Amazon, ces derniers jours, illustrent l'insatisfaction grandissante des salariés, qui voient leur budget grevé par la flambée des prix de l'énergie et l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985 (+ 4,5 % sur un an).

En témoignent les récents mouvements de grève et débrayages chez Thales, Dassault Aviation, dans des magasins Conforama ou des restaurants Flunch, l'absence d'accord lors des négociations annuelles obligatoires chez Renault, Stellantis et Michelin, ou la suspension du dialogue social par les syndicats du secteur bancaire mi-mars devant le refus d'une augmentation générale, malgré des résultats historiques.

« On s'attendait à des négociations sensibles cette année, avec un risque de déception. C'est ce qui s'est passé », constate Coralie Rachet, directrice générale du cabinet de recrutement Walters People, qui a publié, le 31 mars, une enquête dans le cadre de laquelle les professionnels non cadres ont été interrogés sur leur salaire. La moitié d'entre eux jugent avoir été insuffisamment augmentés. « Globalement, il y a eu des hausses, mais en majorité inférieures à 5 %. Or, au regard du taux actuel de l'inflation, ces 5 % sont devenus le nouveau seuil psychologique qui indique au salarié s'il gagne ou perd en termes de pouvoir d'achat », précise M^{me} Rachet.

Il y a un autre indicateur-clé : le niveau du smic, indexé sur l'inflation. Le ministère du travail vient d'annoncer qu'il devrait augmenter mécaniquement de 2,4 à 2,6 % au 1^{er} mai. Ce sera la troisième hausse en six mois, après celles du 1^{er} octobre 2021 (+ 2,2 %) et du 1^{er} janvier 2022 (+ 0,9 %). En cumulé, une augmentation de 5,5 % à 5,7 % depuis l'automne 2021, pour atteindre en mai 10,82 à 10,85 euros brut de l'heure, de 1 641 à 1 646 euros brut mensuels.

« Un sentiment d'injustice »

Le reste des salaires n'augmentant pas automatiquement, « davantage de gens vont se retrouver au smic. C'est tout le problème de l'écrasement des salaires dans les échelons les plus bas des grilles de rémunération », souligne Christine Erhel, directrice du Centre d'études de l'emploi et du travail au sein du Conservatoire national des arts et métiers.

+ Lire la suite sur la page du [Monde](#)





7 avril 2022



voir le site du
[Centre d'études de l'emploi et du travail](https://ceet.cnam.fr/le-ceet/medias/face-a-la-flambee-des-prix-de-l-energie-et-a-l-inflation-des-augmentations-de-salaire)

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/medias/face-a-la-flambee-des-prix-de-l-energie-et-a-l-inflation-des-augmentations-de-salaire>